



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 24.11.20

#Objet : Adhésion à la centrale de marchés relative à l'Accord-Cadre (avril 2021 - avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 117 relatif aux compétences du conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6°, a) et 7°, b) et 47 § 1er, al. 2, 1° et § 2 relatifs aux centrales d'achats ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'article 47 §2 de la loi du 17 juin 2016 prévoyant qu'un pouvoir adjudicateur recourant à une centrale d'achat est dispensé d'organiser lui-même une procédure de passation ;

Vu le courrier du 16 octobre 2020 de la Fédération Wallonie-Bruxelles informant la Commune que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à lancer un nouvel Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources, en qualité de centrale d'achats, pour une durée de quatre ans (avril 2021 – avril 2025) ;

Considérant que l'objectif premier de cette centrale de marchés est la simplification du travail administratif des institutions publiques qui achètent des livres ;

Considérant l'intérêt pour l'administration communale de Watermael-Boitsfort de recourir à cette centrale ;

Considérant que les Communes restent libres de lancer, au besoin, leurs propres marchés publics en parallèle à l'accord-cadre ;

Considérant que, contrairement au précédent Accord-Cadre (2017-2020), il ne sera pas possible d'adhérer au nouvel Accord-Cadre après la publication de son cahier des charges ;

Considérant que la décision d'adhésion au nouvel Accord-Cadre de la FWB doit par conséquent être communiquée au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 20 novembre 2020 au plus tard ;

DÉCIDE

D'adhérer à la centrale de marchés relative à l'accord-cadre (avril 2021 – avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 25 novembre 2020

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze